



DELEGATION LOCALE DES VOSGES

**Arrêté n° 290/2017/DDT portant
renouvellement de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat des Vosges**

**Le Préfet des Vosges,
Chevalier de la légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du mérite,
Délégué de l'Agence Nationale de l'Habitat dans le département des Vosges,**

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment l'article R 321-10 ;
Vu le décret n°2017-831 du 05/05/2017 relatif à l'organisation et aux aides de l'Agence Nationale de l'Habitat ;
Vu la proposition du 21/04/2016 du représentant de l'Union Nationale de la Propriété Immobilière pour les Vosges ;
Vu la proposition du 22/04/2016 du président de la Confédération Nationale du Logement des Vosges ;
Vu la proposition du 18/04/2016 du président du Conseil Départemental des Vosges ;
Vu la proposition du 21/04/2016 de la déléguée territoriale des Vosges de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine ;
Vu la proposition du 22 mai 2017 de la directrice-préfiguratrice d'Action Logement de la Région grand Est ;
Vu la proposition du 12/06/2017 de la directrice de la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges ;
Sur la proposition du délégué de l'Agence Nationale de l'Habitat dans le département des Vosges

ARRETE

Article 1^{er} :

La commission locale d'amélioration de l'habitat des Vosges est constituée ainsi qu'il suit :

1- Membres de droit :

Monsieur le préfet des Vosges, délégué de l'agence, président ou son représentant

2- Membres désignés pour une période de trois ans :

2-1- Représentants des propriétaires, membres de l'union Nationale de la Propriété Immobilière

Titulaire : Monsieur LAURENCE Michel
18, rue Jules Ferry
88190 GOLBEY

Suppléant : Monsieur LAMBERT Georges
210, chemin de la Justice
88390 CHAUMOUSEY

2-2- Représentants des locataires, membres de la Confédération Nationale du Logement

Titulaire : Monsieur TACAILLE Gérard
28, rue Jacquard
88000 EPINAL

Suppléant : Madame CHASTELOUX Françoise
38, rue de la Clé d'or
88000 EPINAL

2-3- Représentant de personne qualifiée pour leurs compétences dans le domaine du logement

Titulaire : Madame COME Catherine
Agence Régionale de Santé
Délégation territoriale des Vosges
4, rue du Rose Poirier
BP 61019
88060 EPINAL Cedex

2-4- Représentants de personnes qualifiées pour leurs compétences dans le domaine social

Titulaires : Madame TOUZET Carole
Conseil Départemental des Vosges
Direction de l'action sociale territoriale
Service Insertion-logement
2, rue Grennevo
88026 EPINAL Cedex

Madame RUFF Anne-Hélène
Caisse d'Allocations Familiales des Vosges
30, chemin de la Belle au Bois Dormant
88016 EPINAL CEDES 9

Suppléants : Monsieur BROQUE Bertrand
Conseil Départemental des Vosges
Direction de l'action sociale territoriale
Service Insertion-logement
2, rue Grennevo
88026 EPINAL Cedex

Madame RAJOIE Sylvie
Caisse d'Allocations Familiales des Vosges
30, chemin de la Belle au Bois Dormant
88016 EPINAL CEDES 9

2-5- Représentants des associés collecteurs de l'Union d'Économie Sociale du Logement

Titulaire : Monsieur AUBRIL Hervé
Action Logement Région Grand Est
2, place Saint Martin
57000 METZ

Suppléant : Monsieur RHIM Philippe
Action Logement Région Grand Est
2, place Saint Martin
57000 METZ

Article 2 :

La durée du mandat des membres de la CLAH est fixée à trois ans à compter de la signature du présent arrêté.

Article 3 :

L'arrêté n° 475/2016/DDT du 2 mai 2016 est abrogé.

Article 4 :

La présente décision fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du département.

Fait à EPINAL, le
Le Préfet des Vosges,
Délégué de l'Agence,

17 JUIL. 2017



Jean-Pierre CAZENAVE-LACROUTS